

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_120

L'an deux mille vingt, le 16 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour le reste de la séance, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 10 juillet 2020, conformément à la loi.

OBJET :

*Désignation des
représentants auprès du
SMAPI*

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléant présent : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Frédéric SZYMCAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

A partir de la délibération CC_2020_116

Titulaires présents : 42

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 50

Absents excusés :

Sylvain BEAUVOIS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Juillet 2020

Délibération CC_2020_120

Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs auprès du SMAPI
**(Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la vallée de la Scarpe-
aval et du Bas-Escaut)**

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la CCPC adhère au SMAPI pour une partie de son territoire, à savoir les communes de : AIX-EN-PEVELE, AUCHY-LEZ-ORCHIES, BACHY, BERSEE, BEUVRY-LA-FORET, BOURGHELLES, BOUVIGNIES, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, COUTICHES, GENECH, LANDAS, MONCHEAUX, MONS-EN-PEVELE, MOUCHIN, NOMAIN, ORCHIES, SAMEON, THUMERIES.

Considérant que les statuts du SMAPI (art 7.1) prévoient que : « *Le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune au titre de laquelle les EPCI adhèrent au Syndicat (...) et désignés comme tels par les assemblées délibérantes des EPCI membres* »

« *Le délégué suppléant siège au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.* »

Que l'article L.5711-1 du CGCT précise que :

« *Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.* »

Considérant ainsi, que la CCPC doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chacune des communes de :

AIX-EN-PEVELE, AUCHY-LEZ-ORCHIES, BACHY, BERSEE, BEUVRY-LA-FORET, BOURGHELLES, BOUVIGNIES, CAPPELLE-EN-PEVELE, COBRIEUX, COUTICHES, GENECH, LANDAS, MONCHEAUX, MONS-EN-PEVELE, MOUCHIN, NOMAIN, ORCHIES, SAMEON, THUMERIES

Ces délégués peuvent être des conseillers municipaux.

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 50 VOTANTS)

- De désigner ses 19 délégués titulaires et ses 19 délégués suppléants au SMAPI au nom et pour le compte des communes ci-dessus énoncées.

	Candidat titulaire	Candidat suppléant
AIX-EN-PEVELE,	Vincent CHOTEAU	Bernard DELGRANGE
AUCHY-LEZ-ORCHIES,	Gilbert DEKERLE	Jean-Luc ROUSSEAU
BACHY	Philippe DELCOURT	Gérald PADE
BERSEE	Didier DEPRAETERE	Arnaud HOTTIN
BEUVRY-LA-FORET	Thierry BRIDAULT	Etienne DANNA

BOURGHELLES	Sophie FENOT	Francis FENOT
BOUVIGNIES	Jean-Marie VALIN	Romain DANGREMONT
CAPPELLE-EN-PEVELE	Bernard CHOCRAUX	Bruno Chacornac
COBRIEUX	Gérard NOCK	Benoît LEROY
COUTICHES	Pascal FROMONT	Laurent ROUSSEAU
GENECH	Hervé CAPELLE	Pierre DORCHIES
LANDAS	François DUPIRE	Régis DELMOTTE
MONCHEAUX	François-Hubert DESCAMPS	Philippe DESPRES
MONS-EN-PEVELE	Damien BRANLY	André VERHAEGEN
MOUCHIN	Jacques DELMOTTE	Jocelyn DELQUEUX
NOMAIN	Jean-Luc GRAS	Marc BRASSARD
ORCHIES	Guy DERACHE	Ludovic ROHART
SAMEON	Yves LEFEBVRE	Nathalie DEBIEVE
THUMERIES	Jean-Paul VERHELLEN	Nadège BOURGHELLE-KOS

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200716-CC_2020_120-DE